



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 1 sur 33

HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

<p>MAÎTRE D'OUVRAGE HAUTE SAVOIE HABITAT 2 rue Marc Le Roux BP 554 74055 ANNECY CEDEX</p>	<p>ARCHITECTE CABINET Yves PONCET & David FERRE 7 passage de Vignières 74000 ANNECY</p>
<p>ECONOMISTE ARTEMIS 35 avenue de Genève 74000 ANNECY</p>	<p>COORDONNATEUR SECURITE <i>Conception et réalisation</i> QUALICONSULT SECURITE 11 Rue du Tanay 74960 CRAN GEVRIER</p>

**PLAN GÉNÉRAL DE COORDINATION EN MATIERE DE
SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE
(P.G.C.S.P.S)**

MISES A JOUR		
N° de la Version	DATE	INTITULE
0	15/11/2011	Initialisation du document



SOMMAIRE

Table des matières

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS GENERAUX.....	4
1.1 Désignation de l'opération.....	4
1.2 Description sommaire.....	4
1.3 Liste des intervenants / nomenclature des lots.....	4
1.4 Calendrier des travaux – Prévision d'effectif – catégorie de l'opération.....	4
2. ACCES AU CHANTIER ET ENVIRONNEMENT.....	5
2.1. Voies d'accès / desserte.....	5
2.2. Servitude d'accès – Dangers spécifiques liés à l'environnement du chantier.....	5
2.3. Dispositions prises pour limiter l'accès aux seules personnes autorisées.....	6
2.4 Installations provisoires sur la voie publique.....	7
3. MAINTIEN DU CHANTIER EN BON ORDRE ET ETAT DE SALUBRITE SATISFAISANT	8
3.1 Voies et réseaux divers préalables aux travaux.....	8
3.2 Cantonnements.....	9
3.3 Nettoyage du chantier.....	10
1) Organisation générale.....	10
2) Évacuation des gravats.....	10
3) Procédures en cas de litige.....	10
4. ELECTRICITE DE CHANTIER.....	11
4.1. Force.....	11
4.2. Eclairage.....	12
5. ORGANISATION DES MANUTENTIONS ET DES MOYENS DE LEVAGE.....	13
5.1 Description.....	13
Nature des engins.....	13
5.2 Mesures de prévention.....	14
6. CIRCULATIONS INTERIEURES AU CHANTIER.....	15
6.1. Circulation de véhicules.....	15
6.2. Circulation piétons.....	16
7. ORGANISATION DES SECOURS – PREVENTION DES INCENDIES.....	17



7.1.Secours.....	17
7.2.Incendie.....	18
8. PROTECTIONS COLLECTIVES.....	19
8.1.Dispositions générales.....	19
8.2.Nature des protections collectives.....	19
8.3 Autres protections collectives :.....	20
9. TRAVAUX SPECIFIQUES PRESENTANT UN DANGER PARTICULIER.....	21
9.1.Présence d'amiante.....	21
9.2. Présence de plomb.....	21
9.3.Autres matériaux (radioactifs / déchets contaminés etc.....).	22
9.4.Travaux de démolition.....	22
9.5.Travaux de grande hauteur.....	22
9.6.Travaux de terrassement ou de tranchés.....	23
9.7.Travaux de fondations.....	23
9.8.Utilisation de produits dangereux.....	23
9.9.Ouvrages particuliers à réaliser.....	24
10. DISPOSITIONS PRISES EN MATIERE DE DANGER LIES A LA CO-ACTIVITES.....	24
10.1.Décalages d'intervention (travaux superposés, protections collectives) :.....	24
10.2.Isolation de certaines zones (travaux bruyants, nocif, utilisation de substances toxiques).....	24
11. MODALITE DE COOPERATION ENTRE LES ENTREPRISES, LES EMPLOYEURS, LES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS.....	25
11.1.Plan particulier de sécurité et de protection de la santé.....	25
11.2.Sous-traitance.....	25
11.3.Collège inter entreprises de sécurité de santé et de conditions de travail.....	25
12. DECLARATION PREALABLE.....	26
13. LISTE DES INTERVENANTS.....	27
14. FICHE D'APPEL EN CAS D'ACCIDENT.....	32



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 4 sur 33

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS GENERAUX

1.1 Désignation de l'opération

- Nature des travaux : Construction de 20 logements locatifs
- Mode de passation des marchés : corps d'états séparés
- Implantation géographique / adresse : Rue du 67ème BCA
74000 ANNECY

1.2 Description sommaire

- Construction d'un bâtiment sur sous-sols – R+2 + comble
- Travaux de parois berlinoise
- Travaux de terrassements et VRD
- Travaux de gros et second œuvre
- Travaux de lots techniques

1.3 Liste des intervenants / nomenclature des lots

(Voir 13. LISTE DES INTERVENANTS)

1.4 Calendrier des travaux – Prévision d'effectif – catégorie de l'opération

Début des travaux : Janvier 2011 (prévisionnel)

Durée des travaux : 16 mois

Date de réception des travaux : A définir

L'ensemble des travaux successifs (12 hommes moyen x 320 j = 3 840 hommes. Jour), est supérieur à 500 h . jour et inférieur à 10 000 h . jour.

L'opération est classée en **Catégorie II**



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 5 sur 33

2. ACCES AU CHANTIER ET ENVIRONNEMENT

2.1. Voies d'accès / desserte

- Accès principal : Entrée chantier **Voirie débouchant sur la Rue du 67ème BCA**
 - Gabarit à respecter : Gabarit routier
 - Charge admissible : Poids lourds
- } après accord de la commune d'Annecy

2.2. Servitude d'accès – Dangers spécifiques liés à l'environnement du chantier

- Environnement immédiat (**par exemple** : présence de bâtiments, école, usines, dépôt, hôpital, autre chantier, etc...)

<u>Description</u> : Bâtiments mitoyens au chantier Chantier en cours sur parcelle avoisinante	<u>Disposition à prendre</u> : - Clôture continue - Interdiction de survol par les charges - Neutraliser zone de survol du contre-poids de la grue le cas échéant - Mise en place d'un système d'interférence de grues avec le chantier voisin
<u>Localisation</u> : cf ci-dessus	<u>Lot chargé des dispositions à prendre</u> • Lot 02 – GROS OEUVRE



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 6 sur 33

2. ACCES AU CHANTIER ET ENVIRONNEMENT

- Présence de canalisations enterrées ou aériennes :

Description : Réseaux enterrés ou aériens – A vérifier	<ul style="list-style-type: none">Disposition à prendre : Établissement des DICT et obtention des retours
Localisation : A préciser le cas échéant	<ul style="list-style-type: none">Lot chargé des dispositions à prendre : 01 – TERRASSEMENT – VRD 02 – GROS OEUVRE 16 – ESPACES VERTS

2.3. Dispositions prises pour limiter l'accès aux seules personnes autorisées

Seront autorisés à pénétrer sur le chantier, uniquement les personnels des entreprises figurant sur la "liste des intervenants" tenue à jour. Toutes les entreprises intervenantes, titulaires ou sous-traitantes, devront la mise à jour d'un document précisant les noms et prénoms de leurs salariés présents sur le chantier. Signe distinctif sur la tenue de travail ou badge.

Nota : Compte tenu des risques liés à l'environnement du chantier les clôtures devront être impérativement mises en place au démarrage des travaux

Clôture de chantier :

Nature	Caractéristiques	Implantation	Lot chargé de la mise en oeuvre	Conditions d'entretiens
Clôture	Clôture stable, homogène et résistante sur le pourtour de la base vie, des zones de stockages et de chantier, ainsi que portails pour le passage des véhicules et portillons pour le passage des piétons. Prévoir accessoires de maintien solidaire afin d'interdire l'accès à toute personne étrangère au chantier - clôture de 2.00 m de haut de type HERAS – Prévoir de placarder les panneaux « chantier interdit au public », « port du casque obligatoire » à intervalles réguliers.		Lot 02	Lot 02
Portes et portails	Adaptation et déplacement de la clôture suivant les phases du chantier		Lot 02	Lot 02



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 7 sur 33

2. ACCES AU CHANTIER ET ENVIRONNEMENT

2.4 Installations provisoires sur la voie publique

Nature	Caractéristiques	Implantation	Lot chargé de la mise en oeuvre	Conditions d'entretiens
Clôture		SANS OBJET		
Portes et portails				
Auvents / passage piéton couvert				
Déviation véhicule Rétrécissement de chaussée Ralentisseurs				
Panneaux de signalisation Voies à créer	Signalétique de chantier avertissant des sorties de véhicules	A 50m, de part et d'autre des entrées chantier	Lot 01A	Lot 01A
Autres :		SANS OBJET		

- Dispositions prises en cas de défaillances :

En cas de défaillance, la Maîtrise d'oeuvre, sur demande du Coordonnateur SPS, pourra commander à une entreprise autre d'exécuter les mises en sécurité aux frais de l'entreprise défaillante.



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 8 sur 33

3. MAINTIEN DU CHANTIER EN BON ORDRE ET ETAT DE SALUBRITE SATISFAISANT

3.1 Voies et réseaux divers préalables aux travaux

VOIRIE D'ACCES

Localisation : Voie de circulation interne au chantier, compris accès aux zones de stockages, aux locaux et installations communes de chantier

Planification du raccordement : Période de préparation chantier

Entreprise chargée du raccordement : Lot 02

ELECTRICITE

Localisation : En limite de propriété

Planification du raccordement : Période de préparation chantier

Entreprise chargée du raccordement : Lot 02

EAU

Localisation : En limite de propriété

Planification du raccordement : Période de préparation chantier

Entreprise chargée du raccordement : Lot 02

EAUX USEES

Localisation : En limite de propriété

Planification du raccordement : Période de préparation chantier

Entreprise chargée du raccordement : Lot 02



3. MAINTIEN DU CHANTIER EN BON ORDRE ET ETAT DE SALUBRITE SATISFAISANT

3.2Cantonnements

- Dispositions Générales :

Description nature	Dimensionnement	Localisation	Aménagements complémentaires	Déplacement nouvelle localisation	Lot chargé de la mise en oeuvre	Lot chargé de l'entretien	Répartition des frais
Vestiaires	Pour 20 pers maxi	(Voir plan d'installation de chantier)	Voir ci-après	Sans objet	Lot 02	Lot 02	Lot 02
Réfectoires	Pour 20 pers maxi		Voir ci-après	Sans objet	Lot 02	Lot 02	Lot 02
Sanitaires	- minimum (1wc et 1 urinoir) - 2 lavabos, 1 douche eau à température variable		Voir ci-après	Sans objet	Lot 02	Lot 02	Lot 02
Bureaux	1 salle de réunion		Voir ci-après	Sans objet	Lot 02	Lot 02	Lot 02
Locaux existants	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

- Vérification de l'installation électrique : A charge du **Lot 02**
- Installation de sanitaires complémentaires : Non prévu. Toutefois si le déroulement des travaux nécessite à un moment donné une augmentation des effectifs pour tenir les délais, il pourra être installé des locaux complémentaires : dimensionnement et modalités de prise en charge à définir à ce moment précis
- Procédure en cas de défaillance ou de litige : En cas de manquement à ces obligations, la maîtrise d'œuvre, sur demande du coordonnateur SPS, pourra décider d'exclure du chantier les employés des entreprises qui ne respecteraient pas ces consignes
- localisation / dimensionnement : Voir plan d'installation de chantier
- lot chargé de leur mise en oeuvre et de l'entretien : **Lot 02**

Nota : les coûts de dégradations éventuelles seront répercutés aux responsables : s'il n'est pas possible d'identifier les responsables les coûts seront imputés au compte prorata.



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 10 sur 33

3. MAINTIEN DU CHANTIER EN BON ORDRE ET ETAT DE SALUBRITE SATISFAISANT

3.3 Nettoyage du chantier

1) Organisation générale

Chaque entreprise doit laisser le chantier propre et libre de tout déchet pendant et après l'exécution des travaux dont elle est chargée.

2) Évacuation des gravats

Chaque entreprise apporte ses propres déchets et gravats au fur et à mesure de l'avancement jusqu'aux bennes affectées au tri sélectif des déchets.

3) Procédures en cas de litige

En cas de manquement, la maîtrise d'œuvre et sur demande du coordonnateur SPS pourra décider de faire procéder au nettoyage et à l'évacuation nécessaire par une entreprise extérieure, aux frais de ou des entreprises défaillantes, majorés des frais de gestion correspondants.



4. ELECTRICITE DE CHANTIER

4.1. Force

4.1.1. Installations primaires (alimentation des cantonnements et des engins de levage)

- Description : Alimentation électrique du chantier
- Lot chargé de l'installation : **Lot 02 GROS OEUVRE**
- Vérification périodique par organisme agréé : A charge **Lot 02**

4.1.2. Installations secondaires

- Description, implantation et nombre de coffrets :
A charge du **Lot 17 ELECTRICITE**
Coffrets PC de chantier : - A répartir à chaque niveau de telle façon que la distance entre le coffret et un appareil électrique n'excède jamais 25 m
- Installation de distributions séparées pour ascensoristes et façadiers : sans objet



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 12 sur 33

4. ELECTRICITE DE CHANTIER

4.2.Éclairage

Dispositions générales :

Éclairage de chantier dissocié de celui des bâtiments

	Description	Lot chargé de la mise en oeuvre et de l'entretien	Vérification périodique par organisme agréé
Circulations horizontales (coursives) et verticales (escaliers)	Éclairage de chantier	Lot 17	Commandée par Lot 17
Éclairage de secours	Sans objet	-	-
Autres	-	-	-



5. ORGANISATION DES MANUTENTIONS ET DES MOYENS DE LEVAGE

5.1 Description

Dispositions générales :

- Nota 1 : Dans le cas où plusieurs grues seront installées en même temps, elles devront être équipées de systèmes d'interférences.
- Nota 2 : Si les grues de la présente opération sont installées après les grues de chantiers voisins éventuels (**chantier HALPADES – Ilot K**), et s'il y a recouvrement des aires de rotation des flèches, les grues de la présente opération devront être équipées de système d'interférences.

Nature des engins	Lot chargé de sa mise en œuvre et de son entretien	Localisation	Phasage	Modalités de prêts	Lots concernés par son utilisation
Grue	Lots 02 et 03	Toutes zones de travaux	Gros oeuvre Charpente – Couverture	Convention interentreprises environ un mois après dernier édicule du gros œuvre	Toutes entreprises recevant du matériel après accord avec le lot gros œuvre
Engins de manutention et d'extraction	Lots 01, 02 et 16	Toutes zones	Terrassement – VRD – Espaces verts – Gros oeuvre	Sans objet	
Monte matériaux	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	



5. ORGANISATION DES MANUTENTIONS ET DES MOYENS DE LEVAGE

5.2. Mesures de prévention

Nature de l'engin	Risques	Mesures de prévention
Grue	Basculement Effondrement – chute Décrochage matériaux – matériel Accrochage	<ul style="list-style-type: none">- vérification nature du sol pour l'installation- respect code du travail et arrêtés municipaux - vérification périodique - respect de zones d'interdiction de survol. (demande d'autorisation à faire)- Limiteur de courses- bon arrimage des charges- vérification des appareils- conduite par personne habilitée- bonne visibilité- guidage par personne formée <i>RESPECT DE LA RECOMMANDATION R406 CNAMTS DU 10 JUIN 2004</i>
Engin de manutention	Basculement Effondrement – chute Décrochage matériaux – matériel Accrochage	<ul style="list-style-type: none">- vérification nature du sol pour l'installation- respect code du travail et arrêtés municipaux - vérification périodique - bon arrimage des charges- vérification des appareils- conduite par personne habilitée- bonne visibilité- guidage par personne formée



6. CIRCULATIONS INTERIEURES AU CHANTIER

6.1. Circulation de véhicules

Nature des engins ou véhicules	Phasage	Risques	Lots concernés	Mesures de prévention	Lot chargé de la mise en œuvre des mesures de prévention
Engin de manutention	Terrassement VRD / Espaces verts / Gros oeuvre	heurt - écrasement	Lots Terrassement VRD / Espaces verts	chef de manœuvre	Lots 01, 02 et 16
Livraison béton - acier coffrage - matériaux Gros Œuvre	Gros Œuvre		lot Gros Œuvre	chef de manœuvre	Lot 01B
Livraison matériel et matériaux	Second Œuvre		Corps d'état second Œuvre	balisage zone aire de stationnement	Chaque corps d'état de Second Œuvre

- Mise en place d'un bureau de trafic : Non prévu
- Dispositions prises pour le guidage et les manœuvres des engins : 1 conducteur + 1 chef de manœuvre pour toute manœuvre de recul
- Signalisation : avertisseur sonore et feux de recul pour tout engin de chantier



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 16 sur 33

6. CIRCULATIONS INTERIEURES AU CHANTIER

6.2 Circulation piétons

Dispositions générales :

Déplacements	Risques	Phasage	Lots concernés	Mesures de prévention	Lot chargé des mesures de prévention
Accès / chantier/ Cantonnements	encombrement de circulation	Durée des travaux	TCE	Différencier les circulations Balisage cheminements piétons	lot 02
Cantonnements/ zone de travaux	encombrement de matériaux	Durée des travaux	TCE	Faire respecter les zones de stockage	lot 02
Autre zone de travaux	encombrement de matériaux manque d'éclairage	Durée des travaux	TCE	Respecter les zones de stockage Mise en place éclairage	Chaque lot lot 02

	Description	Emplacement	Lot chargé de la mise en oeuvre	Entretien	Répartition des frais	Vérification par organisme
Séparation des voies véhicules	Clôture	Voir plan d'installation de chantier	Lot 02	Lot 02	Lot 02	Sans objet
Escaliers provisoires	Sans objet (escaliers définitifs mis en place à l'avancement)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Lift / ascenseurs	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Protection des accès (auvents)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Escaliers définitifs	Béton armé	Selon plans	Lot 02	Lot 02	Sans objet	Sans objet

	N° d'affaire : 053-74-10-00234 Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT Construction de 20 logements ZAC Galbert – Ilot A4 74000 ANNECY	Nature du document : P.G.C.S.P.S	Date : 15/11/2011	Page : 17 sur 33
--	---	----------------------------------	-------------------	------------------

7. ORGANISATION DES SECOURS – PREVENTION DES INCENDIES

7.1. Secours

- Numéro d'appel en cas d'urgence :
⇒ Voir liste en annexe

- Implantation du téléphone de secours :
⇒ Localisation : Bureau chantier

⇒ Lot chargé de son installation : Lot 02
Nota : tant que le téléphone de chantier n'est pas installé, chaque entreprise intervenante doit doter son chef de chantier d'un téléphone portable

- Infirmierie de chantier (si l'effectif est supérieur à 200 personnes)
⇒ Implantation :

⇒ Description :

⇒ Signalisation :

} sans objet

- Accès des secours : entrée du chantier **Voie donnant sur Rue du 67ème BCA**

- Relation avec les services de secours :
- **Afin de pouvoir prévenir les secours en cas d'accident grave, l'effectif de chaque entreprise doit être au minimum de 2 personnes présentes sur le chantier.
Ces personnes doivent être capables de s'exprimer en langue FRANCAISE.**



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 18 sur 33

7. ORGANISATION DES SECOURS – PREVENTION DES INCENDIES

7.2. Incendie

- Dispositions prises pour les travaux sur points chauds : Extincteurs près des postes à risque, à la charge de l'entreprise concernée.
- Stockage de produits dangereux : A définir lors de la préparation du chantier
- Mise en place d'extincteurs cantonnement : A charge **Lot 02**
- Mise en place de colonne sèche (IGH) : Sans objet
- Mise en place d'un service de sécurité : Non prévu



8. PROTECTIONS COLLECTIVES

8.1. Dispositions générales

Avant toute dépose, même provisoire ou de courte durée, l'entreprise devra prévoir des mesures de protection au moins équivalentes.

- Disposition en cas de litige ou défaillance :

Exécution des travaux compensatoires par entreprise désignée par la Maîtrise d'oeuvre aux frais de(s) entreprise(s) défaillante(s)

8.2. Nature des protections collectives

LOCALISATION	Description de la protection	Lot chargé de sa mise en œuvre et de son entretien	Dépose et mesure compensatrice
Bord de talus de terrassement	Garde corps haut de talus	Gros œuvre en concertation avec le lot Terrassements/VRD	Par gros œuvre après remblaiement ou élévation gros œuvre
Bord de dalle	Passerelles	Gros œuvre	Par gros œuvre après élévation murs et protection baies
Réservation dalle	Tous moyens d'occultation des trous. Réservation autour grands trous pour mise en place potelets	Gros œuvre	Lots techniques. Passage immédiat des gaines et rebouchage. Si nécessité, laisser le passage. Prévoir barrièrage autour réservation.
Trémies ascenseurs	Platelage à chaque niveau	Gros œuvre	Ascensoriste pour travail dans gaine mise en place filet de protection (petites mailles). Mise en place baies définitives avec plateau ascenseur au niveau du palier.
Baies ascenseurs	Garde corps avec plinthe extensible, sur toute hauteur	Gros œuvre	Ascensoriste pour travail dans gaine mise en place filet de protection (petites mailles). Mise en place baies définitives avec plateau ascenseur au niveau du palier.
Baies extérieures	Barre extensible Garde corps extensible	Gros œuvre	Par entreprise de façade – mise en place avant dépose échafaudage de la protection définitive lot serrurerie.
Façade	Échafaudage de pied avec garde corps et plinthe	Isolation extérieure	Lot Isolation extérieure de façades après travaux de: - ragréage façade - joint autour baies - descente eaux pluviales - mise en place serrurerie de protection
Dernier palier d'étage	Garde corps	Gros œuvre	Lot serrurerie pour mise en place garde corps définitif
Nez de balcon	Réservation pour mise en place potelets et garde corps	Gros œuvre	Lot serrurerie pour mise en place garde corps définitif
Couverture	Garde corps en rive de toiture	Couverture	Par lot Couverture après fin de ses prestations



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 20 sur 33

8.3 Autres protections collectives :

	Description	Localisation	Planification	Lot chargé de sa mise en oeuvre	Entretien	Répartition des frais
Échafaudage de façade	Échafaudage de pied	Façades	Isolation extérieure	Lot 10	Lot 10	
Échafaudage intérieurs	Échafaudage de pied	Cages d'escalier	Plafonds Peintures	Lot 08 Lot 09	Lot 08 Lot 09	
Autres						



9. TRAVAUX SPECIFIQUES PRESENTANT UN DANGER PARTICULIER

9.1. Présence d'amiante

- Lots concernés :
- Localisation :
- Référence du rapport de diagnostic :
- Conditions d'évacuation et d'élimination :

A priori SANS OBJET

Nota : Toutefois, si, à l'ouverture des fouilles, des canalisations amiante-ciment sont découvertes, il y aura lieu d'engager la procédure adaptée = remontée d'information par lot concerné, commande d'un diagnostic Amiante avant démolition, Plan de retrait, et évacuation dans les règles

9.2. Présence de plomb

- Lots concernés :
- Localisation :
- Référence du rapport de diagnostic :
- Conditions d'évacuation et d'élimination :

sans objet



9. TRAVAUX SPECIFIQUES PRESENTANT UN DANGER PARTICULIER

9.3. *Autres matériaux (radioactifs / déchets contaminés etc....)*

- Lots concernés :
 - Localisation :
 - Conditions d'évacuation et d'élimination :
- } sans objet

9.4. *Travaux de démolition*

- Lots concernés :
 - Localisation :
 - Conditions d'intervention :
- } sans objet

9.5. *Travaux de grande hauteur*

- Lots concernés :
 - Localisation :
 - Conditions d'intervention :
- } sans objet



9. TRAVAUX SPECIFIQUES PRESENTANT UN DANGER PARTICULIER

9.6. Travaux de terrassement ou de tranchés

- Dangers spécifiques : Éboulement terres, électrocution / explosion
- Mesures de prévention : Respect des pentes préconisées dans le rapport de sol (ou à défaut mesures à faire valider par l'Ingénierie), recueil des retours des DICT et recherche des réseaux

9.7. Travaux de fondations

- Conditions d'intervention : Talus stabilisés ou protégés (garde corps partie haute des parois berlinoises)

9.8. Utilisation de produits dangereux

- Nature des produits :
 - Localisation des interventions :
 - Conditions de stockage :
- } sans objet
- Conditions d'intervention (ventilation des locaux), choix de techniques et de modes opératoires réduisant le bruit, les vibrations, les poussières, les gaz toxiques, communication des fiches de données sécurités.



9. TRAVAUX SPECIFIQUES PRESENTANT UN DANGER PARTICULIER

9.9. Ouvrages particuliers à réaliser

- Localisation :
 - Conditions d'intervention :
- } sans objet

10. DISPOSITIONS PRISES EN MATIERE DE DANGER LIES A LA CO-ACTIVITES

10.1. Décalages d'intervention (travaux superposés, protections collectives) :

- Lots concernés : Gros oeuvre / Charpente
Couverture / Lots Terrassements VRD, Espaces verts
Charpente – Couverture / Étanchéité
- Localisation : Toutes zones
- Mesures prises : Interventions décalées

10.2. Isolation de certaines zones (travaux bruyants, nocif, utilisation de substances toxiques)

- Lots concernés :
 - Localisation des zones :
- } sans objet



11. MODALITE DE COOPERATION ENTRE LES ENTREPRISES, LES EMPLOYEURS, LES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

11.1. Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

- Règle de diffusion et de communication

Il est adressé :

- au coordonnateur par chaque entreprise

Un exemplaire du Plan Particulier est tenu en permanence à jour sur le chantier par chaque entreprise. Il est conservé par l'entrepreneur pendant 5 ans.

Il peut être consulté, en outre, par le C.I.S.S.C.T et les représentants des institutions de prévention (I.T., C.R.A.M., O.P.P.B.T.P.).

Seuls les entrepreneurs chargés du gros oeuvre, du lot principal, ou de travaux présentant des risques particuliers en adressent un exemplaire aux trois institutions de prévention.

- Contenu

- Renseignements généraux sur l'opération
- Renseignement sur l'entreprise
- Secours et hygiène
- Analyse des risques

11.2. Sous-traitance

Toute entreprise traitante est à faire connaître au Coordonnateur SPS avant intervention, pour qu'elle soit autorisée à intervenir sur chantier.



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 26 sur 33

11.3. Prestataires de service

Les entreprises qui utilisent des prestataires de service extérieurs à l'entreprise tels que livreurs, grues mobiles etc... devront :

- leur transmettre les informations qui les concernent du présent plan général de coordination,
- leur transmettre un exemplaire de leur PPSPS,
- indiquer dans leur PPSPS le recours à ces prestataires et traiter des risques inhérents à leurs interventions,
- informer le coordonnateur SPS du recours ces prestataires,
- accueillir ces prestataires à leur arrivée sur le chantier et les informer des consignes de sécurité spécifiques à respecter.

11.4. Collège inter entreprises de sécurité de santé et de conditions de travail

Sans objet



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 27 sur 33

12. DECLARATION PREALABLE

Établie le 05 janvier 2011

Diffusée par le Maître d'Ouvrage le : 25 janvier 2011



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 28 sur 33

13. LISTE DES INTERVENANTS

	COORDONNEES	PERSONNE A CONTACTER
Maîtres d'Ouvrage	HAUTE SAVOIE HABITAT 2 rue Marc Le Roux BP 554 74055 ANNECY CEDEX	Mme VIVET T : 04 50 88 22 43 F : 04 50 88 22 03
Architecte	CABINET Yves PONCET & David FERRE 7 passage de Vignières 74000 ANNECY	M. PONCET T : 04 50 67 24 35 F : 04 50 46 98 47
Économiste	ARTEMIS 35 avenue de Genève 74000 ANNECY	M. DOIGNIAUX T : 04 50 67 38 55 F : 04 50 57 26 95
BET Structure	PLANTIER 33 rue du Jourdil 74960 CRAN GEVRIER	M. DOMINGUEZ T : 04 50 67 63 74 F : 04 50 67 63 80
BET Fluides	CETBI 7 rue Blaise Pascal 74600 SEYNOD	M. BESSON T : 04 50 52 00 25 F : 04 50 69 22 35
Contrôle Technique	QUALICONSULT 11 rue du Tanay 74960 CRAN GEVRIER	Mme FOSSOY T : 04 50 52 54 41 F : 04 50 52 58 96
Coordination sécurité Conception Réalisation	QUALICONSULT SECURITE 11 rue du Tanay 74960 CRAN GEVRIER	M. LACOTE T : 04 50 52 54 41 F : 04 50 52 58 96



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 29 sur 33

Concessionnaires et services extérieurs

MAIRIE Services Techniques	Place de l'hôtel de Ville 74000 ANNECY	T : 04 50 33 88 88 F : 04 50 33 88 50
EDF – GDF	EDF Sécurité Dépannage GDF Sécurité Dépannage	EDF : 08 10 33 30 74 GDF : 04 50 67 74 77
TELECOM		10 16 10 15 SAV
Service des Eaux Distribution	Communauté d'agglomération d'Annecy Avenue des Iles – BP 90270 74007 ANNECY CEDEX	T : 04 50 33 89 30 F : 04 50 51 81 55
Service des Eaux Assainissement	Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy 7 rue des Terrasses 74960 CRAN GEVRIER	T : 04 50 66 77 99 F : 04 50 66 78 00

Services d'urgences

Police	POLICE SECOURS	Tél. : 17
SAMU		Tél. : 15
Pompiers		Tél. : 18
Hôpital	Centre Hospitalier de la Région d'Annecy 1 avenue de l'Hôpital Metz Tessy – BP 90074 74374 PRINGY CEDEX	T : 04 50 63 63 63 F : 04 50
Centre anti-poison	CHU DE GRENOBLE	T : 04 76 42 42 42

Organismes de prévention

OPPBTP	2 place Gailleton 69002 LYON	T : 04 78 37 36 02 F : 04 78 37 69 23
Médecine du travail Inspection du travail	suivant convention propre à chaque entreprise 48 avenue de la République 74960 CRAN GEVRIER	T : 04 50 88 28 00
C.A.R.S.A.T	Immeuble le Citadelle 2 avenue des Hironnelles 74000 ANNECY	T : 04 50 66 68 00 F : 04 50 66 68 09



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 30 sur 33

LOT	DESIGNATION DES LOTS	NOM DE L'ENTREPRISE	PERSONNE A CONTACTER
01	TERRASSEMENT – VRD		M. T : 04 50 F : 04 50
02	GROS ŒUVRE		M. T : 04 50 F : 04 50
03	CHARPENTE – COUVERTURE		M. T : 04 50 F : 04 50
04	ÉTANCHÉITÉ		M. T : 04 50 F : 04 50
05	MENUISERIE ALUMINIUM		M. T : 04 50 F : 04 50
06	MENUISERIE PVC		M. T : 04 50 F : 04 50
07	MENUISERIE BOIS		M. T : 04 50 F : 04 50
08	CLOISONS – DOUBLAGES		M. T : 04 50 F : 04 50
09	PEINTURES INTÉRIEURS		M. T : 04 50 F : 04 50
10	ISOLATION EXTÉRIEURE		M. T : 04 50 F : 04 50
11	CARRELAGES – FAÏENCES		M. T : 04 50 F : 04 50



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 31 sur 33

12	SOLS SOUPLES		M. T : 04 50 F : 04 50
13	SERRURERIE		M. T : 04 50 F : 04 50
14	PORTES DE GARAGES		M. T : 04 50 F : 04 50
15	ASCENSEUR		M. T : 04 50 F : 04 50
16	ESPACES VERTS		M. T : 04 50 F : 04 50
17	ÉLECTRICITÉ		M. T : 04 50 F : 04 50
18	COURANTS FAIBLES		M. T : 04 50 F : 04 50
19	CHAUFFAGE – EAU CHAUDE SOLAIRE		M. T : 04 50 F : 04 50
20	SANITAIRE		M. T : 04 50 F : 04 50
21	VENTILATION		M. T : 04 50 F : 04 50



N° d'affaire : 053-74-10-00234
Opération : HAUTE SAVOIE HABITAT
Construction de 20 logements
ZAC Galbert – Ilot A4
74000 ANNECY

Nature du document : P.G.C.S.P.S

Date : 15/11/2011

Page : 32 sur 33

14. FICHE D'APPEL EN CAS D'ACCIDENT

Voir page suivante



EN CAS D'ACCIDENT

APPELEZ LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL QUI APRES AVOIR EXAMINE LA
VICTIME VOUS DEMANDERA D'APPELER LES SECOURS.

TELEPHONEZ AU :

A partir d'un téléphone
portable, composez le

18 POMPIERS OU **15** SAMU

112

ou au :

... et dites

1 ICI CHANTIER

Construction de 20 logements
ANNECY (74000)
Rue du 67ème BCA

EN FACE DE
TELEPHONE.....

2 PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT

Par exemple : éboulement, asphyxie, chute...

ET LA POSITION DU BLESSE : le blessé est sur le toit, il est au sol ou dans une fouille...
ET S'IL Y A NECESSITE DE DEGAGEMENT

3 SIGNALEZ LE NOMBRE DE BLESSES ET LEUR ETAT

Par exemple : 3 ouvriers blessés dont 1 saigne beaucoup et 1 ne parle pas.

4 DECRIVEZ L'INTERVENTION DU SECOURISTE

Par exemple : bouche à bouche, bouche à bouche avec massage cardiaque externe, etc.

5 FIXEZ UN POINT DE RENDEZ-VOUS Envoyez quelqu'un à ce point pour guider les secours.

6 NE RACCROCHEZ PAS LE PREMIER Faites répéter le message.
SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL DE L'UNITE DE TRAVAIL

Une liste à jour mentionnant les noms des Sauveteurs

Secouristes du Travail doit être affichée sur le chantier.

Ceux-ci sont reconnaissables par le logo placé sur leur casque.